

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1512

18 juin 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|--|--------------|
| A & A Company S.A. | 72555 | La Luxembourgeoise Société Anonyme | |
| Advanced Investment S.A. | 72572 | d'Assurances | 72574 |
| Aekis International S.A. | 72530 | L M International Finance S.A. | 72554 |
| Ardor Investment S.A. | 72534 | LSF Marseille II S.à r.l. | 72573 |
| Arias, Fabrega & Fabrega (Luxembourg) | | Melus SPF S.A. | 72569 |
| S.A. | 72530 | Metallum Holding S.A. | 72555 |
| Arminius Commercial 2 S. à r.l. | 72569 | MLAM 2 | 72574 |
| Aroc S.A. | 72569 | MLAM 3 | 72534 |
| Carlson Fund Management Company S.A. | | MLAM 4 | 72544 |
| | 72534 | MLAM 5 | 72544 |
| CEC Europe, LLC & Investors & Cie, scs | | MLAMGP | 72576 |
| | 72533 | Newtech Investments S.à r.l. | 72570 |
| Cinveste Luxembourg S.à r.l. | 72555 | Panicaut, s.à r.l. | 72532 |
| Dakumo Holding S.A. | 72568 | R3 Capital Partners Luxembourg Holdings | |
| Doublet et Cie | 72544 | I, S.à r.l. | 72558 |
| Elathon International S.A. | 72530 | Red Dragon Acquisitions S.à r.l. | 72556 |
| Emde Finances S.A. | 72533 | Santamaria S.A. | 72531 |
| Euro Dot S.A. | 72545 | Santamaria S.A. | 72531 |
| Finsweet S.A. | 72530 | Shedar S.A. | 72569 |
| Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à | | Société Générale Immobilière Luxem- | |
| r.l. | 72574 | bourgeoise S.à r.l. | 72575 |
| Gabriel Holdings S. à r.l. | 72535 | Sogega PME S.e.n.c. | 72556 |
| Goldpalace SA | 72575 | Stadtpark 1.4 S.C.S. | 72533 |
| Groupe Wenmec S.A. | 72572 | Stadtpark 1.5 S.C.S. | 72532 |
| Horsburgh & Co | 72532 | Trenubel S.A. | 72543 |
| HSH S.A. | 72554 | Ultriva Holding S.A. | 72571 |
| HTH & sp S.A. | 72575 | Vanirent S.A. | 72572 |
| Immobilière Wendy S.à r.l. | 72553 | Villa SB 2006 S.A. | 72570 |
| Impro S.A. | 72554 | Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. | 72556 |
| Lada Holding S.A. | 72576 | Woodsmore-Lux S.A. | 72573 |
| Lakumo Holding S.A. | 72555 | | |

Finsweet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008069818/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08163. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

A.F. & F. (Luxembourg) S.A., Arias, Fabrega & Fabrega (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 42.063.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 mai 2008

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an, le mandat des administrateurs

- Leroy Watson, avocat, demeurant à Calle 81 Este Nr 49 Parque Lefevre Panama City Republic of Panama.
 - Rogelio de la Guardia, avocat, demeurant à Calle Manuel José Hurtado, La Cresta Panama, République de Panama.
 - Evelyne Jastrow, administrateur délégué, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange (Luxembourg).
- et du commissaire aux comptes

- SAFILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour copie conforme
Signature

Référence de publication: 2008068483/560/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Elathon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 38.276.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELATHON INTERNATIONAL S.A.
Riccardo Braglia / Serge Krancenblum
Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2008069820/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08090. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Aekis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 95.453.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AEKIS INTERNATIONAL S.A.

Giampaolo Henauer / Pierre Mestdagh

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2008069821/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08091. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Santamaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.740.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANTAMARIA S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008069823/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08093. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Santamaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 31.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration de la société.

2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1 novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu à faire date pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

3. L'assemblée accepte la démission de la société LOUV Sàrl en tant qu'administrateur de la société.

4. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Gianluca NINNO né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

5. L'assemblée accepte la démission de la société FIN-CONTRÔLE SA en tant que Commissaire aux Comptes.

6. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du Commissaire aux Comptes sortant en appelant la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101. Le nouveau Commissaire aux Comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

7. Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008069925/6312/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Panicaut, s.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 92.033.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 juillet 2007, au siège social que:

1. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
2. les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées à la Caisse de Consignation.
3. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour PANICAUT SARL

Damsor Limited

Paul Venn

Le Liquidateur

Référence de publication: 2008069926/759/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Stadtpark 1.5 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.212.

—
Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069927/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Horsburgh & Co, Société Civile.

Siège social: L-8396 Septfontaines, 8, rue des Puits.

R.C.S. Luxembourg E 715.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la société, tenue le 1^{er} janvier 2008, que:

- Les associés déclarent que la société n'a plus d'activité et qu'elle est devenue sans objet.
- Elle est donc dissoute avec effet au 1^{er} janvier 2008 et n'existe plus à compter de cette date.
- Les documents sociaux resteront conservés pendant cinq années à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- En conséquence et conformément à l'article 1865, 5° du Code Civil, la société est considérée comme terminée.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Karl Horsburgh

Gérant

Référence de publication: 2008069928/759/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Emde Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.448.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 16 avril 2008

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069924/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

CEC Europe, LLC & Investors & Cie, scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.208.

—
Extrait des décisions prises par l'associée commanditée en date du 14 mai 2008

Le siège social de la société a été transféré de L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 22 mai 2008

Pour extrait sincère et conforme

Pour CEC Europe, LLC & Investors & Cie, scs

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008069932/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Stadtpark 1.4 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.211.

—
Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069920/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Ardor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.570.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} avril 2008

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'Administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean BINTNER, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société

ARDOR INVESTMENT SA

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008070077/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Carlson Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 34.518.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration

En date du 14 avril 2008, le Conseil d'administration a décidé:

- de nommer Monsieur Anders JONSSON, 38, Sveavägen, S-10369 Stockholm, en qualité de Président du Conseil d'Administration en date du 14 avril 2008 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008070069/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

MLAM 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 116.470.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 21 mai 2008

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Peter RIEDEL avec effet au 28 avril 2008, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant A avec effet au 28 avril 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Steven GLASSMAN, né le 17 août 1964 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070068/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Gabriel Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.876.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) CVC European Equity IV (AB) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461

and

2) CVC European Equity IV (CDE) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393.

Both hereby represented by Mrs Emanuela Brero, having her professional address in Luxembourg, by virtue of proxies established on May 14th, 2008.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Gabriel Holdings S. à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (Euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders.

The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (Gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twelfth day of the month of June, at 3 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 Within the limits as set out by law, especially art. 201 of Company Law, interim dividends may be distributed upon resolution of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- the statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- interim accounts not older than one month preceding the distribution date must be prepared by the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), and verified;
- such interim dividend may only be paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Corporation, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscriber | Number | Subscribed | % of |
|------------|--------|------------|------|
|------------|--------|------------|------|

| | of shares | amount (EUR) | share capital |
|--|-----------|-----------------|------------------|
| CVC European Equity IV (AB) Limited, prenamed | 493,463 | 4,934.63 | 39.48% |
| CVC European Equity IV (CDE) Limited, prenamed | 756,537 | 7,565.37 | 60.52% |
| Total | 1,250,000 | 12,500.00 | 100.00% |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000 (two thousand euro).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by the following directors (gérants):
 - a. Mr Richard Perris, Senior Legal Advisor, born on 8 April 1978 in Nuneaton (United Kingdom), having his professional address at 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (United Kingdom), and
 - b. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, Private Employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
 - c. Mrs Emanuela Brero, Private Employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) CVC European Equity IV (AB) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461,

et

2) CVC European Equity IV (CDE) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393.

Les deux parties ci-après représentée par Mme Emanuela Brero, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 14 mai 2008.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci - avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "GABRIEL HOLDINGS S. à r.l."

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le douzième jour du mois de juin à 15.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux Associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Dans les limites légales, spécialement l'art. 201 de la loi sur les sociétés, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s),
- les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, et vérifié,
- un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Montant souscrit (EUR) | % du capital social |
|---|--------------------------|------------------------|---------------------|
| CVC European Equity IV (AB) Limited, préqualifié | 493.463 | 4.934,63 | 39.48% |
| CVC European Equity IV (CDE) Limited, préqualifié | 756.537 | 7.565,37 | 60.52% |
| Total | 1.250.000 | 12.500,00 | 100.00% |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000 EUR (deux mille euros).

Résolution des associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

a. M. Richard Perris, Senior Legal Advisor, né le 4 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni);

b. Mme Bénédicte Moens-Colleaux, Employée privé née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Mme Emanuela Brero, employée privé, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brero et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 20 mai 2008, LAC/2008/20181. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008070416/5770/478.

(080079321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Trenubel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.444.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 17 avril 2008

Ratification de la cooptation de Monsieur Norbert SCHMITZ comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean BINTNER, démissionnaire

Pour la société
TRENUBEL S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008070076/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

MLAM 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.462.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 21 mai 2008

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Peter RIEDEL avec effet au 28 avril 2008, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant A avec effet au 28 avril 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 Novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);
- Monsieur Steven GLASSMAN, né le 17 août 1964 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);
- Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070065/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Doublet et Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 97.637.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070179/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00145. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

MLAM 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.471.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 21 mai 2008

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Peter RIEDEL avec effet au 28 avril 2008, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant A avec effet au 28 avril 2008 et pour une durée indéterminée,

Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Steven GLASSMAN, né le 17 août 1964 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070066/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Euro Dot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.392.

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "EURO DOT S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant actuellement encore son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 73.392.

La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 13 décembre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 24 février 2000, page 7970.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François MANTI, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

tous ci-après appelés le "bureau",

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Approbation du bilan et compte de profits et pertes de clôture au 31 décembre 2007 et d'un bilan intérimaire arrêté au 15 mars 2008;

2) Adoption de la nationalité italienne par la société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Florence (Firenze) [Italie], décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

3) Fixation du siège social de la Société à Viale Volta 101, I-50131 FIRENZE (Italie).

4) Décision de conférer à toutes personnes ayant les qualités de signataires autorisés de la société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, tous les pouvoirs nécessaires et requis pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Firenze (Italie).

5) Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6) Nomination d'un administrateur unique en la personne de Monsieur Alvise PASSIGLI, administrateur de sociétés, né à Rome (Italie), le 16 novembre 1937, code fiscal PSS LVS 37S16 H501E, avec adresse professionnelle Viale Volta 101, I-50131 FIRENZE (Italie).

7) Transformation de la Société anonyme luxembourgeoise en société à responsabilité soumise désormais au droit italien et par conséquent adoption des nouveaux statuts en langue italienne via sous forme d'une refonte complète de ces statuts.

8) Décision d'autoriser Dott. Massimo SCARPELLI, administrateur de sociétés, né à Firenze (Italie), le 09 juillet 1960 et demeurant Viale Volta 101, I-50131 FIRENZE (Italie), pour représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés en Italie.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les QUINZE MILLE CINQ CENTS (15'500) actions représentant l'intégralité du capital social fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'approuver le bilan et compte de profits et pertes de clôture au 31 décembre 2007 et d'un bilan intérimaire de la Société arrêté au 15 mars 2008 qui servira de bilan d'ouverture en Italie.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et le siège effectif de direction de la Société de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) en Italie et plus précisément à FLORENCE [FIRENZE] et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales luxembourgeoises et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Une fois transférée en Italie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de fixer le nouveau siège social de la Société à Viale Volta 101, I-50131 FIRENZE (Italie).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de conférer à toutes personnes ayant les qualités de signataires autorisés de la société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, à l'effet d'exécuter toutes les obligations légales de la Société restant à être effectuées à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et de parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis à Firenze (Italie) et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission de tous les membres composant l'actuel conseil d'administration de la Société ainsi que du commissaire aux comptes et DECIDE de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs mais ceci seulement avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer en qualité d'administrateur unique de la Société soumise au droit italien, la personne suivante:

Monsieur Alvise PASSIGLI, administrateur de sociétés, né à Rome (Italie), le 16 novembre 1937, code fiscal PSS LVS 37S16 H501E, avec adresse professionnelle Viale Volta 101, I-50131 FIRENZE (Italie).

Septième résolution

Afin de refléter tous les changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transformer la Société anonyme luxembourgeoise en société à responsabilité limitée soumise désormais à la législation italienne et DECIDE ainsi de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée "EURO DOT S.r.l., lesquels nouveaux statuts auront maintenant la nouvelle teneur suivante:

Nouvelle version des statuts en langue italienne:

STATUTO

" Art. 1. Denominazione.

1. La società è denominata EURO DOT S.r.l..

Art. 2. Sede sociale e domicilio dei soci.

2.1 La società ha la sua sede principale nel comune di Firenze, all'indirizzo risultante dall'apposita iscrizione presso il Registro Imprese competente.

2.2 Il domicilio o la sede dei soci, per tutti i rapporti con la società, si intende quello risultante dal libro dei soci e deve includere numero di fax ed indirizzo e.mail, se disponibili. E' fatto obbligo ai soci di provvedere a comunicare il cambiamento del proprio domicilio, che deve essere tempestivamente annotato dagli amministratori a libro soci.

Art. 3. Durata.

3. La durata della società è stabilita fino al 31/12/2050 a meno che l'assemblea dei soci non decida per la proroga o lo scioglimento anticipato.

Art. 4. Oggetto.

4. La società ha per oggetto sociale:

1. l'attività finanziaria rivolta all'acquisizione, gestione e cessione di partecipazioni in altre società, italiane o estere, di ogni tipo e oggetto, quotate o meno in borsa.

Potrà quindi:

- assumere, gestire, amministrare e cedere quote di partecipazione e interessenze sotto qualsiasi forma in altre imprese, società, enti e consorzi di qualunque tipo e natura;
- partecipare alla costituzione di nuove società, join-ventures, consorzi, raggruppamenti di imprese, sottoscrivere aumenti di capitale, prestiti obbligazioni ordinari e convertibili, effettuare conferimenti in natura di beni e aziende;
- promuovere e svolgere il coordinamento tecnico, gestionale, finanziario ed economico delle società a cui partecipa;
- concedere finanziamenti alle società partecipate; prestare a favore di istituti di credito, di società finanziarie, di società controllate e collegate fidejussioni, pegni, avalli, ipoteche e ogni altra garanzia reale;

2. il compimento, in via non prevalente, di ogni altra operazione che si rendesse necessaria o utile al raggiungimento dello scopo sociale, ivi inclusa la concessione di garanzie reali o personali anche per debiti di terzi.

Art. 5. Capitale sociale e conferimenti.

5.1 Il capitale è di Euro 31.000,00 (trentunomila/00) diviso in partecipazioni unitarie e indivisibili ai sensi dell'art. 2468 c.c.

5.2 Sia in sede di costituzione della società sia in sede di decisione di aumento del capitale sociale può essere derogato il disposto dell'articolo 2464, comma 3, c.c. sulla necessità di eseguire i conferimenti in danaro. In tali casi, ivi compreso quello del conferimento di una prestazione di opera o servizi si applicano l'art. 2465 e l'art. 2343 in quanto compatibile.

Art. 6. Variazioni del capitale sociale.

6.1 E' attribuita ai soci la facoltà di prevedere espressamente nella delibera di aumento, che lo stesso possa essere attuato anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi, salvo che nel caso di cui all'articolo 2482-ter c.c.; in tal caso spetta ai soci che non hanno consentito alla decisione il diritto di recesso a norma del successivo articolo 20.

6.2 In caso di conferimento di presta

zione d'opera o di servizi, la polizza di assicurazione o la fideiussione bancaria potranno essere sostituite dal versamento a titolo di cauzione del corrispondente importo in denaro presso la Società.

Art. 7. Versamenti e finanziamenti soci. Titoli di debito.

7.1 La Società potrà acquisire dai soci, in conformità alle vigenti disposizioni di carattere fiscale, versamenti in conto capitale e finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, fruttiferi o infruttiferi, proporzionali o non proporzionali alle quote possedute, che non costituiscano raccolta di risparmio tra il pubblico ai sensi delle vigenti disposizioni di legge in materia bancaria e creditizia.

7.2 Per il rimborso dei finanziamenti dei soci trova applicazione la disposizione dell'art. 2467 c.c..

7.3 La società può emettere titoli di debito con delibera assunta dall'assemblea dei soci con le maggioranze previste per la modifica del presente Statuto. La relativa delibera assembleare andrà verbalizzata da notaio, con conseguente

applicazione dell'articolo 2436 c.c. La società può emettere titoli di debito per somma complessivamente non eccedente il capitale sociale, la riserva legale e le riserve disponibili risultanti dall'ultimo bilancio approvato.

Per tutto quanto non previsto si fa espresso riferimento all'art. 2483 c.c.

Art. 8. Partecipazioni.

8.1 Le partecipazioni sociali sono disciplinate dall'art. 2468 c.c. Esse si presumono proporzionali ai conferimenti effettuati.

8.2 I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta. Non sono previsti particolari diritti dei Soci relativi all'amministrazione della Società ed alla distribuzione degli utili.

Art. 9. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi.

9.1 Il trasferimento delle partecipazioni al capitale e dei diritti di sottoscrizione, per atto tra vivi è subordinato al diritto di prelazione riconosciuto agli altri soci .

Per "trasferimento per atto tra vivi" ai fini dell'applicazione del presente articolo s'intendono compresi tutti i negozi di alienazione, nella più ampia accezione del termine e quindi, oltre alla vendita, a puro titolo esemplificativo, i contratti di permuta, conferimento, dazione in pagamento e donazione.

Al fine di consentire l'esercizio del diritto di prelazione agli altri soci, il socio che intende alienare in tutto o in parte la propria quota deve informarne l'organo amministrativo, tramite lettera raccomandata con avviso di ricevimento, nella quale devono essere riportate:

- le generalità del potenziale acquirente,
- il prezzo richiesto,
- le modalità ed i termini del pagamento.

L'organo amministrativo dovrà provvedere, entro il termine di 15 giorni dal ricevimento della suddetta comunicazione, ad informare i soci cui spetta il diritto di prelazione, indicando gli estremi dell'offerta.

Il diritto di prelazione spetta a ciascun socio in proporzione alle quote rispettivamente già possedute, in modo da lasciare immutato il preesistente rapporto di partecipazione.

Nel caso che uno o più dei soci aventi diritto alla prelazione decida di non esercitarla o non possa, il suo diritto si accresce proporzionalmente a favore dei restanti soci, a meno che questi vi non abbiano rinunciato preventivamente all'atto dell'esercizio della prelazione.

Nell'ipotesi che sia indicato come potenziale acquirente un soggetto già socio, anche allo stesso è attribuito il diritto di prelazione in concorso con gli altri.

Entro il termine di 30 giorni dalla data in cui è stata attuata la comunicazione all'organo amministrativo, i soci interessati dovranno far pervenire allo stesso, attraverso lettera raccomandata a.r., la relativa dichiarazione di esercizio del diritto di prelazione spettante.

La prelazione deve essere esercitata con riferimento al prezzo indicato dal socio alienante.

Si stabilisce che il diritto di prelazione dovrà essere esercitato per l'intera partecipazione offerta, poiché tale è l'oggetto della proposta formulata dal socio offerente.

Il socio offerente può comunque decidere se accettare o meno l'esercizio della prelazione limitato ad una parte della partecipazione; se accetta dovrà trasferire entro il termine di 30 giorni, dal ricevimento della relativa comunicazione, la relativa quota di partecipazione al socio che ha esercitato la prelazione.

Qualora, invece, decida di non accettare l'esercizio di prelazione limitato, si considererà libero di procedere al trasferimento della partecipazione intera al potenziale acquirente dallo stesso indicato, sempre nel termine predetto di 30 giorni.

Il diritto di prelazione è riconosciuto ai soci anche nel caso in cui il trasferimento riguardi la nuda proprietà della partecipazione o l'usufrutto.

Senza il preventivo consenso scritto di tutti i Soci, è vietata la costituzione in pegno delle quote a meno che le parti concordino espressamente che il diritto di voto resti in capo al debitore pignoratorio.

Nell'ipotesi di trasferimento di partecipazione per atto tra vivi eseguito senza l'osservanza di quanto sopra prescritto, l'acquirente non avrà diritto di essere iscritto nel libro soci, non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi, e non potrà alienare la partecipazione con effetto verso la società.

Si ammette che la cessione delle partecipazioni potrà essere attuata prescindendo dall'osservanza delle procedure indicate ai precedenti punti a condizione che il socio cedente abbia ottenuto la preventiva rinuncia, adeguatamente documentata, all'esercizio del diritto di prelazione per quella specifica cessione da parte di tutti gli altri soci.

Diritto di prelazione in caso di trasferimento mortis causa

9.2 Il trasferimento delle partecipazioni per successione a causa di morte è sottoposta all'esercizio del diritto di prelazione da parte degli altri soci. La partecipazione dovrà essere offerta dagli eredi e/o legatari ai soci superstiti, secondo le modalità ed i termini indicati all'articolo 9 del presente statuto, considerando che il termine per la relativa comunicazione ai soci, decorre dalla data di apertura della successione.

Il diritto di prelazione non spetta ai soci superstiti se l'erede o legatario è socio.

Il prezzo che dovrà essere corrisposto dai soci che intendono esercitare il diritto di prelazione sarà determinato in base ai criteri previsti dall' articolo 20 del presente statuto per il caso di rimborso del socio recedente riferito alla data dell'apertura della successione.

Art. 10. Decisioni dei soci.

10.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

10.2 Con riferimento alle materie di cui ai numeri 4) e 5) dell'art. 2479 c.c., nonché in tutti gli altri casi previsti espressamente dalla legge, oppure quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci debbono essere necessariamente adottate con il metodo assembleare di cui al successivo articolo 11.

In ogni altro caso, invece, le decisioni dei soci possono essere adottate, oltre che con il metodo assembleare, anche con il metodo della consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

Art. 11. Decisioni dei soci: metodo assembleare.

A) CONVOCAZIONE DELL'ASSEMBLEA

11.1 L'assemblea deve essere convocata dall'Organo Amministrativo anche fuori della sede sociale, purché in Italia o nel territorio di un altro Stato membro dell' Unione Europea.

11.2 L'assemblea viene convocata con avviso spedito ai soci almeno otto giorni prima di quello fissato per l'assemblea, con qualsiasi mezzo idoneo allo scopo (raccomandata, fax, posta elettronica o altri mezzi simili). Nell'avviso di convocazione debbono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione per il caso in cui nella adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risultasse legalmente costituita; comunque anche in seconda convocazione valgono le medesime maggioranze previste per la prima convocazione.

11.3 In mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli Amministratori e Sindaci (o il revisore), se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori o i sindaci (o il revisore), se nominati, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta (redatta su qualsiasi supporto, cartaceo o magnetico, sottoscritta con firma autografa o digitale e spedita alla società con qualsiasi sistema di comunicazione, compresi il telefax e la posta elettronica), da produrre al Presidente dell'assemblea e da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

B) INTERVENTO IN ASSEMBLEA E DIRITTO DI VOTO

11.4 Possono intervenire all'assemblea i soci, cui spetta il diritto di voto, iscritti nel libro dei soci alla data della riunione assembleare.

Il voto di ciascun socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

C) RAPPRESENTANZA IN ASSEMBLEA

11.5 Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare anche da soggetto non socio per delega scritta (consegnata al delegato anche mediante telefax o posta elettronica), che deve essere conservata dalla società. Nella delega deve essere specificato il nome del rappresentante con l'indicazione di eventuali facoltà e limiti di subdelega.

D) PRESIDENZA DELL'ASSEMBLEA

11.6 La presidenza dell'assemblea compete all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione e, in caso di assenza od impedimento del Presidente, nell'ordine: al vice presidente e all'amministratore delegato, se nominati.

Qualora né gli uni, né gli altri possano esercitare tale funzione, gli intervenuti designano a maggioranza assoluta del capitale rappresentato, il Presidente, fra i presenti.

11.7 L'assemblea nomina un segretario anche non socio. Ove prescritto dalla legge e pure in ogni caso l'organo amministrativo lo ritenga opportuno, le funzioni di segretario sono attribuite ad un notaio designato dall'organo amministrativo medesimo.

11.8 Spetta al Presidente dell'Assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti (e, pertanto, l'esclusione dall'assemblea dei non legittimati), dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare i risultati delle votazioni. Degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

E) QUORUM COSTITUTIVI E DELIBERATIVI

11.9 L'assemblea, sia in prima sia in seconda convocazione, è regolarmente costituita e delibera con la presenza, in proprio o per delega, ed il voto favorevole di tanti soci che rappresentano la maggioranza assoluta del capitale sociale.

F) AUDIO/VIDEO-ASSEMBLEA

11.10 E' possibile tenere le riunioni dell'Assemblea, con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il Segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;
- che sia consentito al Presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.
- che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante; dovranno inoltre essere predisposti tanti fogli presenze quanti sono i luoghi audio/video collegati in cui si tiene la riunione.

Art. 12. Decisioni dei soci: metodo della consultazione scritta e/o del consenso espresso per iscritto.

12. Con le limitazioni di cui all'articolo 10.2, le decisioni dei soci possono essere adottate anche mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, a scelta dell'organo amministrativo; la procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purchè sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione; la decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che rappresentano la maggioranza assoluta del capitale sociale; il procedimento deve concludersi entro quindici giorni dal suo inizio.

Art. 13. Amministrazione.

13.1 La Società può essere amministrata:

- da un amministratore unico;
- da due o più co-amministratori con poteri congiunti o disgiunti a norma del 3° comma dell'art. 2475 c.c.. In tali casi si applicano rispettivamente gli artt. 2257 e 2258 c.c.
- da un consiglio di amministrazione composto da tre a sette membri.

Qualora vengano nominati tre o più amministratori, senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

La scelta circa il sistema di amministrazione, la fissazione del numero dei membri e la durata in carica dell'organo amministrativo, che può essere anche a tempo indeterminato, è rimessa alla decisione dei soci.

I componenti dell'organo amministrativo possono essere anche non soci e sono rieleggibili.

13.2 La cessazione dell'organo amministrativo per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

Art. 14. Consiglio di amministrazione.

A) PRESIDENZA

14.1 Il Consiglio elegge fra i suoi membri il Presidente se questi non è nominato dai soci; può eleggere un vicepresidente che sostituisca il presidente nei casi di assenza o impedimento.

Il Presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché adeguate informazioni sulle materie iscritte all'ordine del giorno vengano fornite a tutti i consiglieri.

B) RIUNIONI

14.2 Il Consiglio si riunisce presso la sede sociale o altrove, purché in Italia o nel territorio di un altro Stato membro dell'Unione Europea, tutte le volte che il Presidente o chi ne fa le veci lo giudichi necessario, o quando ne sia fatta richiesta dalla maggioranza degli amministratori in carica, oppure da almeno due sindaci.

La convocazione è fatta mediante avviso spedito con lettera raccomandata, ovvero, con qualsiasi altro mezzo idoneo allo scopo (ad esempio fax, posta elettronica), almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza con telegramma da spedirsi almeno un giorno prima, nei quali vengono fissate la data, il luogo e l'ora della riunione nonché l'ordine del giorno.

Le adunanze del Consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i Consiglieri in carica e i Sindaci effettivi, se nominati.

Le riunioni di consiglio sono presiedute dal Presidente, in sua assenza dal vice presidente, qualora sia stato nominato, o, in mancanza di quest'ultimo, dal consigliere designato dal consiglio stesso.

Il consiglio di amministrazione può tenere le sue riunioni in audiovideoconferenza o in sola audioconferenza alle stesse condizioni previste per le assemblee.

C) DELIBERAZIONI

14.3 Per la validità delle deliberazioni del consiglio è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica.

Le deliberazioni si prendono a maggioranza assoluta dei presenti; in caso di parità prevale il voto di chi presiede.

D) METODO DELLA CONSULTAZIONE SCRITTA

14.4 Le decisioni del Consiglio possono anche essere adottate, in alternativa al metodo collegiale, mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, a scelta del Presidente.

In tali casi dovrà essere osservata la procedura prevista dall'articolo 12 del presente Statuto.

E) DELEGA DI POTERI

14.5 Il Consiglio di Amministrazione può delegare le proprie attribuzioni al comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi membri o ad uno o più amministratori delegati, determinando il contenuto, i limiti e le eventuali modalità di esercizio della delega. In tal caso trova piena applicazione quanto previsto dall'art. 2381 c.c.

Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'art. 2381 c.c. e quelle non delegabili ai sensi delle altre leggi vigenti.

Le cariche di presidente (o di vice) e di amministratore delegato sono cumulabili.

F) CESSAZIONE DEL CONSIGLIO

14.6 Se, per dimissioni o per altre cause, viene a mancare la maggioranza degli amministratori, si intende decaduto l'intero consiglio e deve subito convocarsi l'assemblea per la nomina dei nuovi amministratori.

In tal caso gli amministratori restano in carica per la convocazione dell'assemblea e per l'ordinaria amministrazione sino alla nomina dei successori.

Art. 15. Poteri dell'organo amministrativo.

15.1 Qualunque sia il sistema di amministrazione, l'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società e può quindi compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione dell'oggetto sociale, esclusi soltanto quelli che la legge o lo statuto riservano all'assemblea.

15.2 Nel caso di nomina di due o più amministratori, al momento della nomina i poteri di amministrazione possono essere attribuiti agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, ovvero alcuni poteri di amministrazione possono essere attribuiti in via disgiunta e altri in via congiunta.

Art. 16. Rappresentanza della società.

16.1 In caso di nomina del Consiglio di Amministrazione, la rappresentanza della società e la firma sociale spetterà al Presidente del Consiglio, al Vice Presidente in assenza del Presidente e ai singoli consiglieri delegati, se nominati e nei limiti dei poteri loro conferiti.

16.2 La rappresentanza generale della società e la firma sociale spetta inoltre all'Amministratore Unico e ai co-amministratori.

16.3 L'organo amministrativo può nominare institori e direttori generali, amministrativi e tecnici, determinandone le mansioni e le eventuali retribuzioni ai sensi dell'art.2389 c.c., nonché procuratori per singoli affari o per categorie di affari. In tal caso, la rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 17. Compensi degli amministratori.

17.1 I Soci determinano il compenso fisso e/o variabile spettante all'Amministratore Unico, ai co-amministratori ed al Consiglio di Amministrazione nel suo complesso. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

17.2 I soci possono inoltre determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza.

17.3 Il Consiglio di Amministrazione determina la ripartizione del compenso tra i componenti del Consiglio e, in caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il compenso dei medesimi.

Art. 18. Controllo legale dei conti.

18. Per il controllo legale dei conti e la nomina del collegio sindacale ove obbligatorio e le funzioni di controllo contabile si applicano le disposizioni di legge.

Il Collegio Sindacale, se nominato, sarà composto da tre membri effettivi e due supplenti.

Le adunanze del Collegio Sindacale, ove nominato, potranno essere tenute anche con il metodo della audio o video conferenza con le stesse modalità sopra previste per le adunanze assembleari.

Art. 19. Esercizio sociale, bilanci e utili.

19.1 Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

19.2 Alla chiusura di ciascun esercizio sociale l'organo amministrativo provvede alla compilazione del bilancio di esercizio ed alle conseguenti formalità rispettando le vigenti norme di legge.

19.3 Il bilancio è approvato dai soci riuniti in assemblea, da convocarsi entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero entro centottanta giorni qualora ricorrano le condizioni di cui al comma 2 dell'art. 2364 c.c. In

quest'ultimo caso gli amministratori devono segnalare nella loro relazione, ovvero nella nota integrativa in caso di bilancio redatto in forma abbreviata, le ragioni della dilazione.

19.4 Dagli utili netti risultanti dal bilancio deve essere dedotta una somma corrispondente al 5% (cinque per cento) da destinare alla riserva legale finché questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale.

Se si verifica una perdita del capitale sociale, non può farsi luogo a distribuzione degli utili fino a che il capitale non sia reintegrato o ridotto in misura proporzionale.

Art. 20. Recesso del socio.

20.1 Il diritto di recedere dalla società è riconosciuto ai soci che non hanno concorso all'approvazione delle seguenti decisioni, aventi ad oggetto:

- il cambiamento dell'oggetto sociale;
- la trasformazione della società;
- le operazioni di fusione e scissione;
- il trasferimento della sede sociale all'estero;
- l'aumento di capitale sociale attuato mediante offerta delle quote di nuova emissione a soggetti terzi in base a quanto indicato dall'articolo 6 del presente Statuto;
- l'eliminazione di una o più cause di recesso previste dall'atto costitutivo;
- la revoca dello stato di liquidazione.

Il diritto di recesso spetta inoltre ai soci che non hanno consentito al compimento di operazioni le quali hanno come effetto di:

- determinare una modificazione sostanziale dell'oggetto della società,
- determinare una rilevante modificazione dei diritti attribuiti ai soci in base all'art. 2468, 4^a comma c.c.

Il diritto di recesso spetta in tutti gli altri casi previsti da disposizioni di legge.

20.2 L'assoggettamento della società ad attività di direzione e coordinamento nelle fattispecie indicate dall'art. 2497, determina il riconoscimento dell'esercizio del diritto di recesso nelle ipotesi previste dall'art. 2497 quater.

Modalità di esercizio del recesso

20.3 L'intenzione del socio di esercitare il diritto di recesso, nei casi previsti ai precedenti commi, dovrà essere inviata all'Organo Amministrativo mediante lettera raccomandata con Avviso di Ricevimento entro quindici giorni dall'iscrizione nel registro delle Imprese e se, non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci, della decisione che legittima il diritto di recesso; se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione da iscriverne al Registro Imprese o da una decisione dei soci, esso è esercitato entro trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

La lettera raccomandata dovrà riportare: le generalità del socio recedente, l'ammontare della sua partecipazione.

20.4 Il diritto di recesso può essere esercitato solo per l'intera partecipazione. La partecipazione per la quale è esercitato il diritto di recesso non può essere ceduta.

20.5 Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia, se la società revoca la delibera e/o la decisione che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Rimborso della partecipazione del socio receduto

20.6 La partecipazione del socio sarà rimborsata in proporzione del patrimonio sociale, determinato ai sensi e per gli effetti dell'art 2473 c.c..

20.7 La liquidazione avviene ai sensi delle vigenti disposizioni di legge.

Art. 21. Esclusione del socio.

21.1 Il socio può essere escluso nel caso in cui sia stato interdetto, sia stato dichiarato fallito o sia stato condannato con sentenza passata in giudicato ad una pena che comporta l'interdizione anche temporanea da pubblici uffici.

Art. 22. Scioglimento e liquidazione.

22.1 Lo scioglimento anticipato volontario della società è deliberato dall'Assemblea dei soci con le maggioranze previste per la modifica del presente Statuto.

22.2 In tal caso, nonché verificandosi una delle altre cause di scioglimento previste dall'articolo 2484 c.c. ovvero da altre disposizioni di legge, l'Assemblea con apposita deliberazione da adottarsi sempre con le maggioranze previste per la modifica del presente Statuto, dispone:

- il numero dei liquidatori e le regole di funzionamento del collegio in caso di pluralità di liquidatori;
- la nomina dei liquidatori, con indicazione di quelli cui spetta la rappresentanza della società;
- i poteri dei liquidatori, con particolare riguardo alla cessione dell'azienda sociale, di rami di essa, ovvero anche di singoli beni o diritti, o blocchi di essi; gli atti necessari per la conservazione del valore dell'impresa, ivi compreso il suo esercizio provvisorio, anche di singoli rami, in funzione del miglior realizzo.

22.3 Le disposizioni sulle decisioni dei soci, sulle assemblee e sugli organi amministrativi e di controllo si applicano, in quanto compatibili, anche durante la liquidazione.

22.4 Si appliquent toutes les autres dispositions de cui al capo VIII Libro V del codice civile (articoli 2484 e ss.).

Art. 23. Clausola compromissoria.

23.1 Qualunque controversia, per legge compromittibile, dovesse insorgere tra la società ed i soci, ovvero tra i soci in dipendenza dell'applicazione del presente statuto, sarà demandata ad un Arbitro il quale, senza obbligo di attenersi a norme di procedura, ma nel rispetto del contraddittorio e secondo diritto, dovrà rendere la sua determinazione entro sessanta giorni dalla accettazione dell'incarico.

L'arbitro sarà nominato dal Presidente del Tribunale competente in ragione della sede sociale.

La deliberazione dell'Arbitro costituirà la volontà espressa dalle parti a mezzo di comune rappresentante.

23.2 L'arbitro determinerà come ripartire le spese dell'arbitrato tra le parti.

23.3 Per quanto non previsto, si applicano le disposizioni del decreto legislativo 17 gennaio 2003, n.5.

Art. 24. Disposizioni varie e rinvio.

24.1 Per quanto non previsto nel presente statuto, si applicano le disposizioni di legge vigenti in materia."

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de conférer tous pouvoirs à Dott. Massimo SCARPELLI, administrateur de sociétés, né à Firenze (Italie), le 09 juillet 1960 et demeurant Viale Volta 101, I-50131 FIRENZE (Italie), pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés en Italie.

Condition suspensive

Les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites des présentes sont estimés à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2008. Relation: EAC/2008/4630. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071098/239/460.

(080080305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Immobilière Wendy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.647.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 23 avril 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 23 avril 2008, que:

L'assemblée prend acte de la cession de 99 parts de la société IMMOBILIERE WENDY SARL détenues par la société SUSHILA LIMITED SA ayant son siège social Road Town - Tortola - British Virgin Islands au profit de la société MADININA ayant son siège social 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, conformément à la cession de parts signée entre les parties en date du 14 juin 2006.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070060/1102/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

L M International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.083.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 23 mai 2008 que:

- La démission de Mr. Denis V. ZHIDKOV, en tant qu'Administrateur, a été acceptée, avec effet au 23 mai 2008 et qu'il ne sera pas remplacé.

- La Fiduciaire Grand-Ducale S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes de la société et que son mandat se terminera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour inscription

Modification

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070057/2194/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Impro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3442 Dudelange, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 87.075.

Le bilan au arrêté 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 mai 2008.

Pour IMPRO S.A.

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008070137/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

HSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.866.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSH S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069978/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08083. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Lakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 58.143.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAKUMO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069977/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08081. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

A & A Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 106.037.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A & A COMPANY S.A.

N. PICCIONE / O. OUDIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069976/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07945. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Metallum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 123.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008070937/239/12.

(080079492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Cinveste Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 89.085.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CINVESTE LUXEMBOURG S.à.r.l.

I. SCHUL / M. DOUAIDIA

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2008069973/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07940. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Sogega PME S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.447.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/08.

SOGEGA PME SENC, Société en Nom Collectif

Yves CACCLIN

Référence de publication: 2008069972/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04138. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Red Dragon Acquisitions S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 138.092.

In the year two thousand and eight, on the twenty- second day of the month of April.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

VIP I Nominees Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 23 Buckingham Gate, London SW1 6LB and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6403229,

represented by M^e Toinon Hoss, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 April, 2008, being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in "Red Dragon Acquisitions S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated on 2nd April 2008 by deed of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Change of name of the Company into "Vitruvian I Luxembourg S.à r.l." and consequential amendment of article 2 of the articles of association of the Company.

2) Removal of Halsey S.à r.l. as class A manager of the Company and appointment of Vitruvian Directors I Limited as class A manager of the Company and of Mr Christophe Gammal as class B manager.

3) Amendment of the accounting year of the Company so as to begin each year on 1st April and end on 31st March of the next year, with the first accounting year of the Company beginning on the date of incorporation and ending on 31st March 2009; consequential amendment of article 20;

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "Vitruvian I Luxembourg S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company in consequence to read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is "Vitruvian I Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to:

(i) remove Halsey S.à r.l. as class A manager of the Company;

(ii) appoint Vitruvian Directors I Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 23 Buckingham Gate, London SW1 6LB and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6484566, as class A manager of the Company for an unlimited duration, and

(iii) appoint Mr Christophe Gammal, professionally residing in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg as class B manager of the Company for an unlimited duration.

Third resolution

It is resolved to amend the accounting year of the Company so as to begin each year on 1st April and end on 31st March of the next year, with the first accounting year of the Company beginning on the date of incorporation and ending on 31st March 2009. It is in consequence resolved to amend article 20 to read as follows:

" **Art. 20.** The financial year of the company starts on the first day of April and ends on the last day of March of the next year, except for the first year which shall start on the date of incorporation and end on 31st March 2009."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

VIP I Nominees Limited, une société à responsabilité limitée (private limited liability company) constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 23 Buckingham Gate, Londres SW1 6LB, et inscrite auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6403229,

représentée par M^e Toinon Hoss, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 avril 2008, étant l'associé unique détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans "Red Dragon Acquisitions S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée le 2 avril 2008 suivant acte reçu de M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Changement de dénomination de la Société en "Vitruvian I Luxembourg S.à r.l." et modification conséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

2) Révocation de Halsey S.à r.l. en tant que gérant de classe A de la Société et nomination de Vitruvian Directors I Limited en tant que gérant de classe A de la Société et de M. Christophe Gammal en tant que gérant de classe B.

3) Modification de l'année sociale de la Société de sorte à commencer le 1^{er} avril de chaque année et de se terminer le 31 mars de l'année suivante, la première année sociale de la Société commençant le jour de la constitution et se terminant le 31 mars 2009; modification conséquente de l'article 20;

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier la dénomination de la Société en "Vitruvian I Luxembourg S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Dénomination de la société est "Vitruvian I Luxembourg S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de:

(i) révoquer Halsey S.à r.l. en tant que gérant de classe A de la Société;

(ii) nommer Vitruvian Directors I Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 23 Buckingham Gate, Londres SW1 6LB et inscrite auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6484566, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée illimitée, et

(iii) nommer M. Christophe Gammal, demeurant professionnellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée illimitée.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, la première année sociale de la Société commençant le jour de la constitution et se terminant le 31 mars 2009. Il est décidé en conséquence de modifier l'article 20 afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 20.** L'année sociale de la société commence le premier jour du mois d'avril et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2009."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, l'associé unique a signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008, Relation: LAC/2008/17085. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008070866/242/112.

(080079508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.920.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

R3 Capital Partners Master, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under the number WK-25892,

here represented by Aldric Grosjean, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers composed of at least one Class A manager and one Class B manager (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

Thereupon, R3 Capital Partners Master, L.P., prenamed and represented as stated above, subscribes to the twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, and agrees to pay them in full at the price of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), by way of a contribution in kind consisting in twenty-five thousand (25,000) shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each (the Shares), in R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of USD 25,000, with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

It results from a certificate of the management of R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l. issued on the date hereof that:

- (i) R3 Capital Partners Master, L.P. is the full owner of the Shares;
- (ii) the Shares are fully paid up and represent 100% of the share capital of R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l.;
- (iii) according to the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and the articles of incorporation of R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l., such Shares are freely transferable; and
- (iv) on the date hereof, the Shares are worth USD 25,000, this estimation being based on the interim balance sheet of R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l. dated as of the date hereof and generally accepted accounting principles.

The aforesaid certificate and balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Statement

R3 Capital Partners Master, L.P. further declares, in respect of the Shares, that:

- (i) it is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- (ii) the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- (iii) there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him; and
- (iv) on the date hereof, the Shares are worth USD 25,000, this estimation being based on the interim balance sheet of R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l. dated as of the date hereof and generally accepted accounting principles.

Fixed rate tax exemption request

The present deed is made in relation to the incorporation of a Luxembourg company by means of a contribution in kind of a number of shares issued by a capital company having its registered office in the European Union, whereby the recipient company's participation in the contributed capital company will represent at least 65% (sixty-five percent) of the share capital of the latter company after the incorporation. As a result, R3 Capital Partners Master, L.P. hereby expressly requests that the Company to be exempted from the proportionate contribution tax (droit d'apport) in accordance with article 4.2 of the law of December 29, 1971, as amended.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers and Class B managers of the Company for an indefinite period:

Class A managers:

- R3 Capital GenPar MGP, Ltd., a Cayman Islands exempted company with limited liability, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under the number WK-209429;

- R3 Capital GenPar, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under the number WK-25888;

Class B managers:

- Mr. Davy Beaucé, companies director, born in Messancy (Belgium) on December 30, 1981, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mr. Jan Willem Overheul, companies director, born in Neerijnen (The Netherlands) on January 4, 1982, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

R3 Capital Partners Master, L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au Registre des Sociétés en Commandite des Iles Cayman, sous le numéro WK-25892,

ici représentée par Aldric Grosjean, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

R3 Capital Partners Master, L.P. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement pour un prix de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) par un apport en nature se composant de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune (les Parts Sociales), dans R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de USD 25.000, avec son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il ressort d'un certificat émis par la gérance de R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à r.l. à la date des présentes que:

- (i) R3 Capital Partners Master, L.P. est le propriétaire des Parts Sociales;
- (ii) les Parts Sociales sont intégralement libérées et représentent 100% du capital social de R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à r.l.;
- (iii) conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et les statuts de R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à r.l., lesdites Parts Sociales sont librement cessibles; et
- (iv) à la date des présentes, les Parts Sociales sont évaluées à USD 25.000, cette estimation se base sur un bilan intermédiaire de R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à r.l. daté à la date des présentes et sur des principes comptables généralement acceptés.

Le certificat mentionné ci-dessus et le bilan, après signature ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Déclaration

R3 Capital Partners Master, L.P. déclare par ailleurs, en relation avec les Parts Sociales que:

- (i) il est l'unique ayant droit sur les Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;
- (ii) les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune Part Sociale n'est sujette à une telle opération;
- (iii) il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
- (iv) à la date des présentes, les Parts Sociales sont évaluées à USD 25.000, cette estimation se base sur un bilan intermédiaire de R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à r.l. daté à la date des présentes et sur des principes comptables généralement acceptés.

Demande d'exonération du droit d'apport

Le présent acte est dressé en rapport avec la constitution d'une société luxembourgeoise par un apport en nature d'un nombre de parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans l'Union Européenne, par lequel la participation de société bénéficiaire dans la société apportée représentera au moins 65% (soixante-cinq pour cent) du capital social de cette dernière après la constitution. En conséquence, R3 Capital Partners Master, L.P. fait, par

la présente, expressément la demande d'une exonération proportionnelle du droit d'apport conformément à l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de Catégorie A et gérants de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- R3 Capital GenPar MGP, Ltd., une société exemptée à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro WK-209429;

- R3 Capital GenPar, L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés en commandite des Iles Cayman, sous le numéro WK-25888;

Gérants de Catégorie B:

- Mr. Davy Beaucé, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique) le 30 décembre 1981, ayant son domicile professionnel à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Mr. Jan Willem Overheul, administrateur de sociétés, né à Neerijnen (Pays-Bas) le 4 janvier 1982, ayant son domicile professionnel à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. GROSJEAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2008, Relation: LAC/2008/20898. — Reçu soixante-dix-neuf euros trente-quatre cents (0,50% = 79,34.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008071154/242/562.

(080080014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Dakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.141.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAKUMO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069979/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08084. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MELUS SPF S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069974/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07942. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Aroc S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.411.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AROC S.A., Société Anonyme Holding

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069971/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06842. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Arminius Commercial 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 132.657.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51304 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008070949/211/11.

(080079278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Shedar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.433.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008069967/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06091. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Villa SB 2006 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.478.

—
EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 24 mai 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission du commissaire aux comptes MS Gestion S.A. ayant son siège social au 12, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch, est acceptée avec effet au 24 mai 2007.

- Kohnen & Associés, avec adresse professionnelle au 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg est élue nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet au 24 mai 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle en date du 2 mai 2008.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008069963/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Newtech Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.827.

—
L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Franck Alain Loubaresse, administrateur de sociétés, né le 15 mars 1962, à Pantin (93), France, demeurant 23, rue Boileau, 92120 Montrouge, France,

ici représenté par Madame Diana Kon Kam King employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à Paris, le 12 mars 2008;

2) Monsieur Laurent Loubaresse, administrateur de sociétés, né le 11 mai 1966, à Aubervilliers (93), France, demeurant au 18, rue la Fontaine, 75016 Paris, France,

ici représenté par Madame Diana Kon Kam King, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à Paris, le 12 mars 2008;

3) Monsieur François Barbara, administrateur de sociétés, né le 22 mai 1963, à Paris, France, demeurant au 14, rue de l'Assomption, 75016 Paris, France,

ici représenté par Madame Diana Kon Kam King employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à Paris, le 20 mars 2008;

4) ONLINE SERVICES (nom commercial: TWINL), société à responsabilité limitée de droit français, constituée le 26 février 1992, à Paris, France, avec siège social au 42, avenue Montaigne 75008 Paris, France,

ici représentée par Madame Diana Kon Kam King, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à Paris, le 12 mars 2008;

5) OPUS B.V., société anonyme de droit hollandais, constituée le 7 mars 2006, à Amsterdam, Pays-Bas, avec siège social au 22, Schokkerspad, 1081 KR, Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Madame Diana Kon Kam King, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à Amsterdam, le 19 mars 2008.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "NEWTECH INVESTMENTS S.à r.l.", R.C. B Numéro 121.827, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en remplacement de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2433 du 29 décembre 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à soixante-quinze mille (75.000,-) euros (EUR), représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 16.675,- pour le porter de son montant actuel de EUR 75.000,- à EUR 91.675,- par la création et l'émission de 667 nouvelles parts de EUR 25,- chacune.

2. - Souscription des nouvelles parts sociales et libération par un apport en nature d'une créance envers la société.

3.- Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

4.- Divers.

Les actionnaires ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de seize mille six cent soixante-quinze (16.675.-) euros pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille (75.000.-) euros à quatre-vingt-onze mille six cent soixante-quinze (91.675.-) euros par la création et l'émission de six cent soixante-sept (667) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par ONLINE SERVICES (nom commercial: TWINL), pré-qualifiée, et elles ont été libérées par un apport en nature d'une partie de la créance du souscripteur envers la société.

La réalité et la valeur de la créance ont été prouvées au notaire instrumentaire par un certificat et une déclaration.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"5.1: Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze mille six cent soixante-quinze (91.675,-) euros (EUR), représenté par trois mille six cent soixante-sept (3.667) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Kon Kam King et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008. LAC/2008/16117. - Reçu quatre-vingt-trois euros trente-huit cents Eur 0,5% = 83,38.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071115/5770/76.

(080080274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Ultriva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.208.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ULTRIVA HOLDING S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069969/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06849. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Advanced Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 48.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2008

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070021/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Groupe Wenmec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 32.599.

RECTIFICATIF

Extrait

Cet extrait annule et remplace l'extrait contenant une erreur matérielle portant la référence de dépôt L070157482.03, déposé en date du 19 novembre 2007 et publié au mémorial C n° 2844 en date du 7 décembre 2007.

Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg qu'il n'a pas démissionné de son mandat d'administrateur de la société Groupe Wenmec S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330, boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.599.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2008070063/4286/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Vanirent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 38.411.

Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 19 février 2008 et du Conseil d'administration en date du 19 février 2008

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Mesdames Anne LATTE dont l'adresse est dorénavant L-3509 Dudelange, rue Lentz, 42, et Catherine VAN ERP dans leurs fonctions d'Administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013,
- de reconduire la société DATA GRAPHIC S.A. dans ses fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013,
- de remplacer Madame Colette ANDRE dans ses fonctions d'Administrateur de la société,
- de désigner en remplacement aux fonctions d'administrateur Monsieur Guy DESMET, né le 15 avril 1951 à Uccle (Belgique), demeurant B-1420 Braine l'Alleud (Belgique), Clos du Champs d'Abeiche, 22, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013,

- de désigner Madame Anne LATTE né le 22 juin 1954 à Paris (France), demeurant L-3509 Dudelange, rue Lentz, 42, comme administrateur délégué en charge de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070062/4286/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Woodsmore-Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.166.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Maître John Iglehart, demeurant professionnellement au 16, rue Bellot, CP 269, CH-1211 Genève 12, Avocat au Barreau de Genève, en remplacement de Monsieur Thierry Weber, Administrateur, 2, rue du Mont Blanc, CH-1211 Genève. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Philippe DUJARDIN, Administrateur, Président Directeur Général, avec adresse professionnelle au 51, rue de Ponthieu, F-75008 Paris, France, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Mohammed Saleh BEHBEHANI, Administrateur, avec adresse professionnelle au PO Box 550, Safat, Koweït, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION Sàrl, 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008069956/550/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

LSF Marseille II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.887.

Le siège social de l'associé unique et des gérants suivants ont changé et se trouvent à présent au:

Associé:

LSF Marseille S.à.r.l.

7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Gérant A:

Philippe Detournay

7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Gérant B:

Philippe Jusseau

7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069955/8901/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07796. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 31.035.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances

Signature / Signature

Un Directeur / Un Administrateur

Référence de publication: 2008069839/2198/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06790. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 65.402.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069845/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02361. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

MLAM 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mai 2008

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Peter RIEDEL avec effet au 28 avril 2008, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant A avec effet au 28 avril 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 09 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Steven GLASSMAN, né le 17 août 1964 à New Jersey (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (États-Unis d'Amérique);

- Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 09 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008069870/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Goldpalace SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.458.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 avril 2008

L'assemblée décide de nommer Monsieur Didier Bench, né à Paris (75012) le 09.02.1961 demeurant au 50, boulevard Victor Hugo, 92.200 Neuilly Sur Seine (France) en qualité de quatrième administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

GOLDPALACE SA., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069868/45/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

HTH & sp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 119.837.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 mai 2008.

Pour HTH & sp SA

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008069860/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

S.O.G.I.L., Société Générale Immobilière Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3442 Dudelange, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 73.870.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 mai 2008.

Pour SOGIL SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008069861/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

MLAMGP, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.458.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mai 2008

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Peter RIEDEL avec effet au 28 avril 2008, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant A avec effet au 28 avril 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 09 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Il résulte également des résolutions que l'Associé Unique a décidé de nommer comme gérant A avec effet au 28 avril 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ London (United Kingdom)

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);
- Monsieur John KATZ, né le 22 novembre 1966 à Manhasset, New York (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (États-Unis d'Amérique);
- Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 09 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Gérant B:

- Monsieur Guy HARLES, né le 04 mai 1955 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008069872/1005/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Lada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.237.

—

Le bilan au 31.12.2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008069827/2194/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.